

# Guide

## pour remplir le Sommaire et l'Annexe relatifs à la Demande de remboursement – Formulaire de rajustement de la taxe (FRT)

Date de publication : Janvier 2020

Dernière mise à jour : Janvier 2020

Les renseignements contenus dans le présent guide vous aideront à remplir le **Formulaire de rajustement de la taxe (FRT)**. Le guide fournit aussi des renseignements sur les documents justificatifs, la conservation des dossiers, le délai pour soumettre une demande, ainsi que les virements automatiques. Il vous aidera à déterminer si vous êtes admissible à un remboursement. L'information contenue dans le présent guide est fournie à titre indicatif seulement et ne remplace pas les dispositions de la *Loi de la taxe sur l'essence*, de la *Loi sur la taxe sur les carburants*, de la *Loi de la taxe sur le tabac* et des règlements pris en application de ces lois.

### À qui s'adresse ce formulaire?

Ce formulaire s'adresse aux particuliers ou aux entreprises ayant acheté des produits admissibles à un taux de taxe plus élevé que le taux de taxe applicable au produit en particulier.

### Carburant aviation

Le carburant aviation doit servir à propulser un aéronef. L'achat de carburant aviation a été fait à l'intérieur des frontières désignées comme étant le Nord de l'Ontario.

Le montant du remboursement correspond à la différence entre le montant de taxe payée sur le carburant aviation à être consommé par l'aéronef et la taxe applicable sur le carburant aviation dans le Nord de l'Ontario.

### Documents justificatifs

Veillez soumettre les documents suivants avec votre demande de remboursement.

#### Détaillants et particuliers

- Une preuve de paiement pour l'achat du carburant aviation
- Une preuve de la vente du carburant aviation

Les reçus et factures doivent indiquer :

- le nom et l'adresse du vendeur
- le nom et l'adresse de l'acheteur
- le prix de vente au litre
- le montant de taxe facturée
- la quantité de produit vendu
- la date de la vente
- l'endroit où la propriété du produit est passée du vendeur à l'acheteur

La date de paiement de la facture doit être fournie et attestée par des copies des chèques oblitérés et/ou d'un relevé de compte.

Un relevé faisant état de la capacité du réservoir de carburant de l'aéronef.

## Grossistes

Achat de produit	Vente de produit
<ul style="list-style-type: none"><li>• Preuve d'achat du carburant – facture</li><li>• Preuve de paiement des achats – reçus ou relevé du fournisseur</li><li>• Nom et adresse du vendeur</li><li>• Nom et adresse de l'acheteur</li><li>• Prix de vente au litre</li><li>• Montant de taxe facturée</li><li>• Quantité de produit acheté</li><li>• Date de l'achat</li><li>• L'endroit où le titre du produit est passé du fournisseur au grossiste</li></ul> <p>Date à laquelle la facture doit être payée et que le paiement doit être confirmé par des copies de chèques annulés ou un relevé de compte.</p>	<p>Les reçus et factures doivent indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• une preuve de la vente de carburant aviation</li><li>• le nom et l'adresse du vendeur</li><li>• le nom et l'adresse de l'acheteur</li><li>• le prix de vente au litre</li><li>• le montant de taxe facturée</li><li>• la quantité de produit vendu</li><li>• la date de la vente</li><li>• l'endroit où la propriété du produit est passée du vendeur à l'acheteur</li></ul>

### Nota

Vous pourriez être tenu de fournir des preuves additionnelles que :

- le détaillant est situé dans les frontières désignées du Nord de l'Ontario
- le grossiste a livré le carburant aviation à un détaillant à l'intérieur des frontières désignées du Nord de l'Ontario
- le carburant aviation a été utilisé uniquement dans l'aéronef pour lequel la demande de remboursement a été soumise
- le carburant aviation a été mis dans l'aéronef au point de vente.

Veuillez vous assurer que les copies des factures demandées antérieurement ne sont pas incluses comme documents justificatifs dans la présente demande.

### Changement d'information (formulaire préimprimé seulement)

Lorsque vous remplissez un formulaire préimprimé, veuillez entrer toute correction nécessaire à la main dans la demande de remboursement avant de la soumettre.

### Taux de taxe

Les taux de taxe de l'Ontario se trouvent dans le tableau des taux de taxe fourni dans la Demande de remboursement – Formulaire de rajustement de la taxe (FRT). Lorsque vous remplissez la Demande de remboursement en ligne, les taux de taxe de l'Ontario sont fournis dans les annexes.

### Numéro d'identification

Indiquez votre numéro d'entreprise fédéral ou votre numéro de référence MFTT dans la demande. Lorsque vous communiquez avec le ministère, n'oubliez pas d'inclure votre numéro d'identification dans vos correspondances et sur les formulaires.

## Virement automatique

Pour que votre remboursement soit déposé directement dans votre compte bancaire, veuillez fournir un chèque portant la mention ANNULÉ et indiquant votre nom et votre adresse. Joignez-le à votre Demande de remboursement ou envoyez-le par la poste au ministère des Finances avec une lettre demandant le virement automatique. N'oubliez pas d'indiquer votre numéro d'identification (numéro d'entreprise ou numéro de référence MFTT) dans votre lettre.

Si vous voulez annuler le virement automatique, veuillez envoyer une lettre au ministère des Finances pour demander l'annulation.

## Conservation des dossiers et délais

La demande doit parvenir au ministère dans les quatre ans suivant la date de paiement de la taxe. Vous devez conserver tous les dossiers, documents et reçus relatifs à votre demande de remboursement pendant sept ans à des fins de vérification.

Pour plus de précision sur la conservation des dossiers, consultez la publication intitulée **Conservation/ destruction des livres et registres**. Vous pouvez en obtenir une copie à [ontario.ca/conservationdesdossiers](http://ontario.ca/conservationdesdossiers) ou en téléphonant au 1-866-ONT-TAXS (1-866-668-8297).

## Accès à l'information

Les renseignements contenus dans la présente Demande de remboursement sont recueillis en vertu de la Loi de la taxe sur l'essence, L.R.O. 1990, chap.G.5, et seront utilisés à des fins d'application de la *Loi de la taxe sur l'essence*. Les questions au sujet de l'information recueillie doivent être adressées au chef de la Gestion des comptes, Direction de la gestion des comptes et de la perception, Ministère des Finances, 33, rue King Ouest, C.P. 625, Oshawa ON L1H 8H9. Téléphone 1-866-ONT-TAXS (1-866-668-8297).

## Adresse postale et renseignements

Administration de la taxe sur les produits de base – Demandes de remboursement  
Ministère des Finances  
33, rue King Ouest, CP 625  
Oshawa ON L1H 8H9

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi, de 8 heure 30 à 17 heure

Sans frais : 1-866-ONT-TAXS (1-866-668-8297)

Téléscripteur (ATS) : 1-800-263-7776

Télécopieur : 905-433-5680

Site Web : [ontario.ca/finances](http://ontario.ca/finances)

## À noter

1. Une demande de remboursement se compose de la Demande de remboursement – Sommaire et de la Demande de remboursement – Annexe.
2. Si vous remplissez votre Demande de remboursement en ligne, vous passerez automatiquement du Sommaire à l'Annexe. Le calcul de vos entrées et le report des totaux sont habituellement faits automatiquement.
3. Si vous remplissez votre Demande de remboursement à la main, reportez les totaux de l'Annexe dans la Demande de remboursement – Sommaire.
4. La Demande de remboursement – Sommaire doit être signée. Faites parvenir la demande dûment remplie par la poste au ministère des Finances.

### Étape 1 – Remplir la Demande de remboursement – Sommaire

- Si vous remplissez votre demande à la main, inscrivez votre dénomination sociale, adresse et numéro d'identification. Si cette information est préimprimée, assurez-vous que l'information est exacte et faites les corrections nécessaires sur la demande au besoin.
- Si vous remplissez votre demande en ligne, inscrivez votre dénomination sociale, adresse et numéro d'identification et cette information sera automatiquement reportée tout au long du processus de demande.
- Sélectionnez la case Essence, propane ou carburant aviation comme **Type de produit**.
- Sous la rubrique du **nom du numéro de l'annexe**, pour une demande relative à un grossiste – sélectionnez la case 1; pour une demande relative à un détaillant – sélectionnez la case 2 pour choisir l'annexe qui doit être remplie. Si vous remplissez votre demande en ligne, vous passerez automatiquement à la bonne annexe.

### Étape 2 – [A] Calcul aux fins de la présente demande

#### Ligne 1. Nombre de litres achetés

Entrez le nombre de litres de carburant aviation que vous avez achetés pour la période d'imposition applicable pour lesquels des reçus sont joints à la présente demande.

#### Ligne 2. Nombre total de litres remboursables

Entrez le nombre de litres qui seront utilisés dans un aéronef.

#### Ligne 3. Taxe sur le carburant aviation au moment de l'achat (par litre)

Entrez le taux de taxe par litre imposé par le grossiste ou le détaillant.

#### Ligne 4. Taux de taxe de l'Ontario applicable

Entrez le taux de taxe applicable par litre. Il s'agit du taux de taxe qui était en vigueur durant la période d'imposition indiquée dans la colonne. Consultez le tableau des taux de taxe qui se trouve à la page 1 de la Demande de remboursement.

#### Ligne 5. Différence dans les taux de taxe

Soustrayez le taux de taxe de l'Ontario applicable par litre (ligne 4) de la taxe sur le carburant aviation par litre imposée au moment de l'achat (ligne 3).

#### Ligne 6. Montant de la présente demande de remboursement

Multipliez le nombre total de litres remboursables (ligne 2) par la différence dans les taux de taxe (ligne 5). Reportez ce montant de la présente demande de remboursement à la Ligne C de la Demande de remboursement – Sommaire.

### Étape 3 – [B] Calcul du rajustement aux fins d'une demande antérieure

Utilisez cette section uniquement si vous devez rajuster une demande de remboursement antérieure pour laquelle vous avez déjà reçue un paiement. Les rajustements doivent être demandés dans un délai de quatre ans.

Pa exemple : Vous avez omis d'inclure une facture ou vous avez mal indiqué le montant de la facture dans une demande antérieure.

#### Ligne 7. Nombre de litres achetés

Entrez le nombre de litres de carburant aviation que vous avez achetés pour une période d'imposition antérieure applicable pour lesquels des reçus sont joints à la présente demande.

### **Ligne 8. Nombre total de litres remboursables**

Entrez la quantité de litres (non demandés dans votre ou vos demande(s) antérieure(s)).

### **Ligne 9. Taxe sur le carburant aviation au moment de l'achat (par litre)**

Entrez le taux de taxe par litre imposé par le grossiste ou le détaillant.

### **Ligne 10. Taux de taxe de l'Ontario applicable**

Entrez le taux de taxe applicable par litre. Il s'agit du taux de taxe qui était en vigueur durant la période d'imposition indiquée dans la colonne. Consultez le tableau des taux de taxe qui se trouve à la page 1 de la Demande de remboursement.

### **Ligne 11. Différence dans les taux de taxe**

Soustrayez le taux de taxe de l'Ontario applicable par litre (ligne 10) de la taxe sur le carburant aviation par litre imposée au moment de l'achat (ligne 9).

### **Ligne 12. Montant du rajustement de la demande de remboursement antérieure**

Multipliez le nombre total de litres remboursables (ligne 8) par la différence dans les taux de taxe (ligne 11). Reportez ce montant de rajustement de la demande de remboursement antérieure à la Ligne D de la Demande de remboursement – Sommaire.

## **Étape 4 – Remplir la partie inférieure de la Demande de remboursement – Sommaire**

Si vous remplissez la demande à la main, reportez le montant du remboursement calculé à l'une ou l'autre des lignes suivantes :

- **Ligne 6 – Montant de la présente demande de remboursement** de la Demande de remboursement – Annexe à la ligne C de la Demande de remboursement – Sommaire;
- **Ligne 12 – Montant du rajustement de la demande de remboursement antérieure** de la Demande de remboursement – Annexe à la ligne D de la Demande de remboursement – Sommaire

Si vous remplissez la demande en ligne, le montant sera automatiquement reporté.

- À la ligne **A – Présente demande de remboursement antérieure** ou à la ligne **B – Rajustement d'une demande de remboursement antérieure**, entrez la date de la première facture et la date de la dernière facture soumises à l'appui de la demande de remboursement.
- Lorsque vous remplissez la demande en ligne, imprimez 2 copies de la Demande de remboursement – Sommaire et de la Demande de remboursement – Annexe.
- Conservez une copie pour vos dossiers.
- Remplissez la section **Attestation** de la Demande de remboursement – Sommaire, sans oublier la signature d'une personne autorisée et la date.
- Envoyez par la poste une copie dûment remplie de la Demande de remboursement – Sommaire et Annexe, ainsi que tous les documents à l'appui au ministère à l'adresse indiquée au haut de la Demande de remboursement – Formulaire de rajustement de la taxe (FRT).

Veillez conserver le présent guide pour référence. Si vous avez besoin de copies additionnelles, visitez [ontario.ca/conservationdesdossiers](http://ontario.ca/conservationdesdossiers) ou en téléphonant au 1-866-ONT-TAXS (1-866-668-8297).